



Pourquoi faut-il une organisation des secours ou un plan de gestion des situations d'urgence ?



Obligation légale de l'employeur

- Obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité physique et mentale de ses salariés (Article L.4121-1 et suivants)
- Mise en place d'une **organisation** en cas de situations dites à risques et/ou d'urgence
- **Evaluation des situations**
- Mise en place des mesures nécessaires et adaptées aux risques identifiés
- Consignes de sécurité et d'incendie **visibles et accessibles** à tous les personnes de l'entreprise



Raison économique

- Limiter l'impact humain et matériel sur l'activité de l'entreprise en cas d'accident ou incident
- Réduire les cotisations d'assurance, AT/MP...
- Limiter voire éviter les jours d'arrêt d'activité ou d'arrêt de travail



Opportunité humaine

- Renforcer la culture de prévention
- Valoriser l'image de l'entreprise
- Favoriser la cohésion interne
- Impliquer et valoriser les salariés engagés

Instructions :

L'organisation des secours nécessite de la planification : l'employeur est garant d'un système de gestion des situations d'urgence avant qu'elles ne surviennent, pendant leur survenue et après la fin de celles-ci.

- ☐ Evaluer les risques
- ☐ Recenser les moyens disponibles
- ☐ Rédiger les consignes/instructions
- ☐ Former les personnes
- ☐ S'entraîner aux scénarii d'urgences
- ☐ Entretenir et maintenir les moyens

- ☐ Sécuriser les personnes et la zone
- ☐ Alerter
- ☐ Guider, évacuer et faire évacuer
- ☐ Agir (pour ceux qui sont formés)
- ☐ Réaliser les gestes de premiers secours

- ☐ Remettre en état
- ☐ Renseigner et tracer les événements
- ☐ Analyser les faits
- ☐ Revoir les processus et la documentation
- ☐ Mettre en oeuvre les actions correctives

Quoi ?

Avant

Pendant

Après

Comment ?

- DUERP, déclaration ICPE, visite sécurité
- Consigne générale, affichage obligatoire, instructions spécifiques
- Formation interne et externe, plan de maintien des compétences
- Exercices d'évacuation, d'extinction
- Plan de maintenance des moyens de secours
- Remontées d'informations

- Mise en sécurité, balisage, consignation, boutons de sécurité ou d'arrêt
- Bouton d'alarme, alarmes sonores et lumineuses
- Plan et balisage d'évacuation
- Personnel d'évacuation
- Personnel de soin d'urgence
- Personnel d'incendie de secours

- Réarmement des dispositifs de sécurité
- Informer (les salariés, les autorités compétentes)
- Rédaction d'un registre de sécurité
- Etablissement de fiche incident/accident
- Discussion en CSE/CSSCT
- Plan d'action sécurité annuel avec objectifs et moyens

Selon la taille et les risques propres à votre entreprise, il est possible d'établir des instructions distinctes et/ou spécifiques *. Exemples :

Secours et aide d'urgence à la personne



- Instruction de signalement et de prise en charge de la victime
- Plan de formation des intervenants
- Registre de sécurité, de suivi des incidents
- Revue et analyse des accidents et incidents
- Déclaration AT/MP



- Sauveteurs Secouristes du Travail
- Responsable Santé-Sécurité
- Infirmier du travail
- Médecin du travail



- Affichage des numéros d'urgence
- Trousse de 1^{er} soin
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
- Rince-œil
- Douche de sécurité
- Local de premiers secours

Evacuation d'urgence



- Consigne générale d'évacuation pour l'ensemble des personnes et visiteurs
- Consignes spécifiques pour le personnel d'évacuation
- Consignes spécifiques aux risques environnants (ex : sites Seveso)
- Exercices d'évacuation
- Tenue du registre de sécurité



- Coordinateur/responsable d'évacuation
- Guide-File : guide les personnes vers le point de rassemblement
- Serre-File : contrôle sur la zone qui lui a été affectée



- Alarme sonore et visuelle
- Plan d'évacuation (affichage)
- Signalétique (fléchage, liste d'appel des personnes sur site)
- Sorties de secours
- Eclairage de secours
- Point de rassemblement
- Moyens de communication

Incendie



- Consignes incendie : alerte, évacuation, opérations d'extinction, préparation de l'arrivée des secours
- Registre de sécurité incendie
- Plan de continuité d'activité



- Responsable des opérations sur site
- Salariés formés à la manipulation d'extincteurs
- Equipiers de 1^{ère} et 2^e interventions



- Numéros d'urgence
- Système de Sécurité Incendie
- Sprinkler
- Extincteurs en nombre suffisant et adaptés
- Robinet d'Incendie Armé (RIA)
- Moyens de communication interne et externe

**Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) : réglementation particulière*

Pour aller plus loin :



Organisation des secours



Matériel de 1^{er} secours



Alerte et signalisation



Incendie



Accident et malaise



Consignes de sécurité incendie



Registres obligatoires